

Elia System Operator

Société anonyme

Boulevard de l'Empereur 20
B-1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise 0476.388.378 (Bruxelles)

(la "société")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI
2015**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société ("Assemblée") s'est tenue le mardi 19 mai 2015 à 10.00 heures au Square Brussels Meeting Centre, Coudenberg Entrance, Coudenberg 3 à 1000 Bruxelles.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET COMPOSITION DU BUREAU

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures par Madame Miriam Maes, Présidente du Conseil d'Administration de la société, qui préside l'Assemblée conformément à l'article 25.1 des statuts de la société.

Dans son exposé introductif, la Présidente résume un certain nombre de sujets qui ont particulièrement retenus l'attention du Conseil d'Administration pendant l'année 2014.

La Présidente désigne ensuite Monsieur Gregory Pattou en qualité de secrétaire de l'Assemblée. La Présidente propose à l'Assemblée que le secrétaire soit assisté par le conseil de la société. L'Assemblée se rallie à l'unanimité à cette proposition.

La Présidente propose à l'Assemblée de désigner Madame Ingvild Van Lysbetten et Monsieur Tom Schockaert en qualité de scrutateurs de l'Assemblée. L'Assemblée se rallie à l'unanimité à cette proposition.

Outre la Présidente, le secrétaire et les deux scrutateurs, tous les administrateurs présents de la société, à savoir, Monsieur Jacques de Smet, Monsieur Geert Versnick, Monsieur Luc De Temmerman, Monsieur Claude Grégoire, Monsieur Frank Donck, Monsieur Luc Hujoel, Monsieur Jean-Marie Laurent Josi, Madame Jane Murphy et Madame Saskia Van Uffelen, font partie du bureau conformément à l'article 25.2 des statuts de la société.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE

La Présidente fait rapport à l'Assemblée sur les formalités de convocation qui ont été remplies.

La convocation à l'Assemblée a été publiée dans les journaux suivants:

- Moniteur belge du 15 avril 2015;
- L'Echo du 17 avril 2015;
- De Tijd du 17 avril 2015;
- Luxemburger Wort du 17 avril 2015 et
- Financial Times du 17 avril 2015.

La convocation à l'Assemblée a également été envoyée par courrier du 17 avril 2015 aux actionnaires et obligataires en nom, aux administrateurs, aux membres du Comité de Direction et aux commissaires de la société.

Le texte de la convocation a, par ailleurs, été publié sur le site web de la société.

Les exemplaires justificatifs de ces journaux, ainsi qu'une copie d'une lettre de convocation sont annexés au présent procès-verbal (annexe 1).

Une copie des différents rapports et des comptes annuels dont il est fait mention dans l'ordre du jour de l'Assemblée, a été envoyée aux actionnaires et obligataires en nom, aux administrateurs, aux membres du Comité de Direction et aux commissaires de la société en même temps que la convocation.

En outre, tout actionnaire et obligataire a pu obtenir gratuitement, au siège social de la société, sur production de son titre ou d'une attestation, une copie de ces rapports et comptes annuels.

Ces rapports et comptes annuels ont également été publiés sur le site web de la société. Ils constituent l'annexe 2 au présent procès-verbal.

FORMALITES D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE

Le bureau vérifie si les actionnaires et les obligataires présents ou représentés ont rempli les formalités d'admission qui étaient mentionnées dans la convocation à l'Assemblée. Le bureau vérifie également de quels droits de vote ils disposent.

Le bureau établit une liste de présence mentionnant le nom, le domicile ou le siège social des actionnaires et des obligataires présents ou représentés, et, le cas échéant, de leur mandataire, ainsi que le nombre de titres qu'ils détenaient à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré participer à l'Assemblée. Cette liste de présence mentionne également les noms des administrateurs, des membres du Comité de Direction et des commissaires de la société présents.

La Présidente propose que, en conséquence du statut de société cotée de la société, un certain nombre de membres de la presse participe à l'Assemblée. La Présidente propose en outre qu'un certain nombre de membres du personnel de la société participe à l'Assemblée. A cette fin, cette proposition de la Présidente est soumise au vote de l'Assemblée. L'Assemblée approuve cette proposition de la Présidente à l'unanimité et par conséquent, un certain nombre de membres de la presse ainsi qu'un certain nombre de membres du personnel de la société sont admis à l'Assemblée.

La liste de présence est signée, conformément à l'article 24.3 des statuts de la société, par tous les actionnaires présents ou leur mandataire avant que l'Assemblée n'entre en séance.

La liste de présence et les mandats qui y sont mentionnés sont annexés au présent procès-verbal (annexe 3), ensemble avec les formulaires de vote qui sont parvenus au siège social de la société (annexe 4).

VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

L'Assemblée constate à l'unanimité qu'elle a été valablement convoquée.

Le bureau constate, sur la base de la liste de présence, que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée détenaient à la date d'enregistrement 35.814.686 actions sur un total de 60.750.239 actions de la société. Le bureau constate également qu'il n'y a pas d'obligataires présents ou représentés à l'Assemblée.

Etant donné que ni le Code des sociétés ni les statuts ne prévoient un quorum de présence, l'Assemblée constate à l'unanimité qu'elle est valablement composée pour délibérer des points de l'ordre du jour.

EXPOSE DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente expose ensuite que l'Assemblée a été convoquée pour délibérer et adopter des décisions quant à l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014;
2. Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014;
3. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, en ce compris l'affectation du résultat;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, en ce compris l'affectation du résultat.

4. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014;

6. Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014;
7. Discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014;
8. Décharge aux administrateurs;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux administrateurs, y compris aux anciens administrateurs Messieurs Luc Van Nevel, Francis Vermeiren, Thierry Willemarck, Clement De Meersman et Madame Jennifer Debatisse, pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

9. Décharge aux commissaires;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

10. Nomination définitive de Monsieur Geert Versnick en qualité d'administrateur non indépendant sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide conformément à l'article 519 du Code des sociétés de nommer définitivement Monsieur Geert Versnick, qui a été coopté par le Conseil d'Administration du 20 mai 2014, comme administrateur non indépendant de la société (sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C), pour une durée qui se termine immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de Monsieur Geert Versnick sera rémunéré de la même manière que le mandat des autres membres du Conseil d'Administration.

11. Divers.

SYNTHÈSE DES POINTS LES PLUS IMPORTANTS DU RAPPORT DE GESTION

La Présidente propose ensuite que Monsieur François Cornélis, Président du Comité de Direction de la société *ad interim*, fasse une synthèse des points les plus importants sur le plan économique/financier ainsi que sur le plan technique du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014. Dans ce cadre, les comptes annuels consolidés ainsi que les comptes annuels statutaires et le rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires sont abordés.

La Présidente passe donc la parole à Monsieur François Cornélis, qui expose de façon exhaustive les points les plus importants du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés et statutaires ainsi que les perspectives pour 2015.

QUESTIONS

Avant de demander aux participants à l'Assemblée s'ils ont des questions concernant l'exposé de Monsieur François Cornélis, la Présidente informe que, conformément à l'article 540 du Code des sociétés et à l'article 24.1, dernier alinéa des statuts, un actionnaire a, préalablement à l'Assemblée, posé quatre questions par écrit concernant les points à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Il s'agit des quatre questions suivantes, auxquelles la Présidente répond comme suit:

- *Quel est l'état des lieux concernant l'augmentation de capital prévue? Les besoins d'investissement d'Elia de 2,3 milliards ne peuvent pas être remplis avec des flux de trésorerie internes, tandis que le ratio debt-equity permet peu de dettes supplémentaires. Entretemps, les communes ont pu voter une augmentation de capital chez Publi-T. Cette augmentation de capital sera fonction de l'augmentation de capital d'Elia. Peut-on donc, conformément au principe de l'égalité de droits, également communiquer aux actionnaires privés les modalités et le calendrier de l'augmentation de capital? Dans quel délai pouvons-nous, en tant qu'actionnaire privé, en savoir plus?*

Il est vrai qu'avec la mise à jour de notre plan d'affaires en Belgique, nous avons besoin de nouveau capital ou d'instruments 'equity-linked' (comme des obligations hybrides). Nous examinons les différentes pistes.

Mais beaucoup dépendra des conditions du marché dans les années à venir. L'évolution des besoins d'investissement est le résultat des progrès importants que nous avons dû prendre dans certains grands projets d'investissement tels que Stevin, Nemo et Alegro.

Quant à l'augmentation de capital de Publi-T, il faudra s'adresser à Publi-T, il ne s'agit pas d'une question à laquelle Elia peut répondre.

- *Quel est l'état des lieux concernant la nomination du nouveau CEO?*

Le processus pour trouver un nouveau CEO est en cours et nous ferons une communication appropriée quand nous aurons nommé un nouveau CEO.

Le nouveau CEO sera nommé par le Conseil sur proposition du Comité de Gouvernance d'Entreprise, qui interviewe actuellement une liste de candidats.

- *Ne peut-on confier la révocation du CEO à l'avenir à l'Assemblée Générale ou à un organe représentatif plus démocratique? En effet, cela ne peut pas être l'objet d'une décision hâtive qui peut être dominée au moment-même par un nombre restreint d'administrateurs communaux représentant seulement une minorité d'actionnaires.*

La révocation du CEO est confiée au Conseil d'Administration par la loi et les statuts d'Elia. La nomination et la révocation du CEO doivent recevoir une majorité au sein du groupe d'administrateurs non indépendants et au sein du groupe d'administrateurs indépendants.

La révocation de Monsieur Vandermeiren était une décision prise à l'unanimité par tous les administrateurs.

Il convient également de noter que la nomination et la révocation du CEO ne sont pas possibles sans l'approbation préalable du Comité de Gouvernance d'Entreprise qui compte une majorité d'administrateurs non indépendants. Il n'est donc certainement pas correct de dire qu'un CEO pourrait être révoqué par un nombre restreint d'administrateurs communaux.

- *Quel est l'état des lieux concernant Atlantic Wind Connection: sur le site web, il n'est rien mentionné, ni sur celui d'AWC même.*

Le développement du projet avance plus lentement que prévu, principalement en raison de l'exploitation massive du gaz de schiste aux États-Unis depuis plusieurs années, ce qui rend l'éolien offshore moins urgent que prévu en 2011.

Il faut attendre la nouvelle élection présidentielle aux États-Unis (et au New Jersey) pour avoir plus de certitude quant à l'approbation de ce projet. Dans l'hypothèse d'une victoire pour les démocrates, il y a encore une chance réelle que ce projet soit approuvé par le gouvernement fédéral.

Compte tenu de ce que les élections auront seulement lieu en novembre 2016, il ne faut pas attendre beaucoup concernant ce projet dans les deux prochaines années.

La Présidente invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser des questions concernant l'exposé de Monsieur François Cornélis.

Un actionnaire remarque que le rapport annuel indique que Monsieur François Cornélis agit comme représentant permanent de Monticello SPRL et demande qui est Monticello SPRL.

Monsieur Cornélis répond que Monticello SPRL est sa société de consultance et qu'il est le représentant permanent de cette société pour l'exercice du mandat de CEO ad interim et Président du Comité de Direction.

Un actionnaire demande pourquoi il y a une scission entre Elia System Operator SA et Elia Asset SA et si les émoluments des administrateurs ne sont pas inutilement payés deux fois.

Madame Catherine Vandendorpe, membre du Comité de Direction et CFO d'Elia répond qu'Elia Asset SA est propriétaire des assets et forme, conjointement avec Elia System Operator SA qui exploite le réseau à haute tension, une entité économique unique. La rémunération des administrateurs est en effet établie globalement et ensuite divisée entre les deux sociétés.

Un actionnaire demande si lors de la détermination de la rémunération, la rémunération des administrateurs et directeurs de sociétés du secteur dans des pays étrangers est également examinée.

Monsieur Laurent Marie-Josi, Président du Comité de Rémunération, répond que la méthodologie Hay vise à faire une comparaison avec des fonctions similaires dans des entreprises similaires en Belgique et à l'étranger, mais pas nécessairement au sein du même secteur. L'objectif est de surtout comparer les fonctions et de déterminer en fonction de cela la rémunération appropriée.

Un actionnaire demande ce que la Présidente a voulu précisément dire quand elle a indiqué dans son exposé introductif qu'Elia suivait plus une logique industrielle que financière. L'actionnaire concerné indique que la logique financière est aussi importante.

La Présidente précise qu'elle a voulu souligner dans son exposé introductif (entre autres) qu'Elia ne voulait pas simplement acheter une société pour acheter une société, mais au contraire qu'elle allait toujours vérifier s'il y avait des synergies possibles ou si les connaissances étaient complémentaires ou si la possible reprise pouvait amener à un renforcement du réseau belge et/ou allemand.

Après avoir constaté qu'il n'y a plus de questions, la Présidente demande ensuite aux commissaires, Monsieur Marnix Van Dooren en tant que représentant d'Ernst & Young SCRL Réviseurs d'Entreprises et Monsieur Benoit Van Roost en tant que représentant de Klynveld Peat Marwick Goerdeler SCRL Réviseurs d'Entreprises, qui forment le collège des commissaires, s'ils estiment nécessaire de donner, au nom du collège des commissaires, un commentaire supplémentaire, en marge des rapports des commissaires.

Les commissaires prennent la parole et commentent les conclusions des rapports des commissaires.

La Présidente invite l'assemblée à poser des questions aux commissaires. La Présidente constate qu'il n'y a pas de questions supplémentaires pour les commissaires.

DELIBERATION ET RESOLUTIONS

Avant d'entamer les délibérations, la Présidente indique que seuls les actionnaires disposent du droit de vote, chaque action donnant droit à un vote.

La Présidente invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions concernant les points à l'ordre du jour lors de la délibération concernant ces points. La Présidente indique que, lors de la délibération concernant chaque point de l'ordre du jour, elle demandera s'il y a encore des questions concernant ce point.

PREMIER ET DEUXIÈME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente passe ensuite à l'examen des premier et deuxième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

La Présidente fait, à cet égard, référence aux exposés de Monsieur François Cornélis et de Messieurs Benoit Van Roost et Marnix Van Dooren.

A cet égard, la Présidente demande à l'Assemblée dispense de la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés ainsi que de la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires.

L'Assemblée approuve cette proposition de la Présidente à l'unanimité.

La Présidente demande à l'Assemblée en outre dispense de la lecture intégrale du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 ainsi que du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

L'Assemblée approuve cette proposition de la Présidente à l'unanimité.

La Présidente invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de gestion, au rapport des commissaires ainsi qu'aux comptes annuels statutaires.

La Présidente constate qu'il n'y a pas de questions quant aux premier et deuxième points de l'ordre du jour et clôture de la sorte la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

TROISIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente passe ensuite à l'examen du troisième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, en ce compris l'affectation du résultat.

La Présidente expose ensuite la proposition du Conseil d'Administration d'attribuer le bénéfice total à affecter de 138.416.087 EUR (à savoir le bénéfice de l'exercice d'un montant de 112.610.512 EUR et le bénéfice reporté de l'exercice précédent d'un montant de 25.805.575 EUR) de la façon suivante:

- affectation de 22.270.364 EUR à la réserve légale;
- distribution de 93.536.927 EUR comme dividende (à savoir 1,54 EUR par action);
- affectation de 22.608.796 EUR au bénéfice à reporter.

La Présidente indique que le dividende sera mis en paiement à partir du 3 juin 2015.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, la Présidente demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions supplémentaires quant aux comptes annuels statutaires ou à l'affectation du résultat.

La Présidente constate qu'il n'y a pas de questions quant aux comptes annuels statutaires ou à l'affectation du résultat.

La Présidente déclare alors que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, en ce compris l'affectation du résultat.

La Présidente soumet cette proposition au vote:

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés: 35.814.686;
- proportion du capital social représentée par ces votes: 58,95%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont:
 - o 35.793.827 voix pour,
 - o 0 voix contre,
 - o 20.859 abstentions.

Les personnes suivantes s'abstiennent: National Pension Service Kukmin (20.859 actions).

Par conséquent cette proposition est adoptée.

QUATRIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente passe alors au traitement du quatrième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, la Présidente invite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de rémunération.

Un actionnaire demande si la société va réclamer une partie de la rémunération de Monsieur Vandermeiren, étant donné que Monsieur Vandermeiren faisait régulièrement appel à des consultants.

Monsieur Jean-Marie Laurent-Josi, Président du Comité de Rémunération, indique que la indemnité suite à la fin de la collaboration avec Monsieur Vandermeiren a été établie conformément aux dispositions statutaires et légales. La société n'a pas introduit de procédure contre Monsieur Vandermeiren.

La Présidente constate qu'il n'y a plus de questions quant au rapport de rémunération.

La Présidente soumet cette proposition au vote:

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés: 35.814.686;
- proportion du capital social représentée par ces votes: 58,95%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont:
 - o 33.551.464 voix pour,
 - o 2.242.363 voix contre,
 - o 20.859 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre: voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent: National Pension Service Kukmin (20.859 actions).

Par conséquent cette proposition est adoptée.

CINQUIÈME ET SIXIÈME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente passe ensuite à l'examen des cinquième et sixième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

La Présidente fait, à cet égard, référence aux exposés de Monsieur François Cornélis et de Messieurs Benoit Van Roost et Marnix Van Dooren.

La Présidente invite ensuite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives au rapport de gestion, au rapport des commissaires ainsi qu'aux comptes annuels consolidés.

La Présidente constate qu'il n'y a pas de questions quant aux cinquième et sixième points de l'ordre du jour et clôture de la sorte la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

SEPTIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente passe ensuite à l'examen du septième point de l'ordre du jour, à savoir la discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

La Présidente indique, à cet égard, que ces comptes annuels consolidés (IFRS) ont déjà été abordés pendant les précédentes discussions.

La Présidente demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant aux comptes annuels consolidés.

La Présidente constate qu'il n'y a pas de questions quant aux comptes annuels consolidés, déclare que, en droit belge, les comptes annuels consolidés ne doivent pas être approuvés par l'assemblée générale et clôture ainsi la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

HUITIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente passe ensuite à l'examen du huitième point de l'ordre du jour, à savoir la décharge aux administrateurs.

La Présidente déclare que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de donner décharge aux administrateurs, y compris les anciens administrateurs Messieurs Luc Van Nevel, Francis Vermeiren, Thierry Willemarck, Clement De Meersman, Steve Stevaert et Madame Jennifer Debatisse, pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

La Présidente demande aux participants à l'Assemblée s'ils ont encore des questions quant à ce point de l'ordre du jour.

La Présidente constate qu'il n'y a pas de questions quant à ce point de l'ordre du jour et soumet ensuite la proposition du Conseil d'Administration au vote:

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés: 35.814.686;
- proportion du capital social représentée par ces votes: 58,95%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont:
 - o 35.787.798 voix pour,
 - o 6.029 voix contre,
 - o 20.859 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre: voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent: National Pension Service Kukmin (20.859 actions).

Par conséquent cette proposition est adoptée.

NEUVIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente passe ensuite à l'examen du neuvième point de l'ordre du jour, à savoir la décharge aux commissaires.

La Présidente fait savoir que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Avant de soumettre ce point de l'ordre du jour au vote, la Présidente invite les participants à l'Assemblée à poser leurs questions relatives à ce point de l'ordre du jour.

La Présidente constate qu'il n'y a pas de questions quant à ce point de l'ordre du jour.

La Présidente soumet cette proposition au vote:

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés: 35.814.686;
- proportion du capital social représentée par ces votes: 58,95%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont:
 - o 35.780.267 voix pour,
 - o 13.560 voix contre,
 - o 20.859 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre: voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent: National Pension Service Kukmin (20.859 actions).

Par conséquent cette proposition est adoptée.

DIXIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente passe ensuite à l'examen du dixième point de l'ordre du jour, à savoir la nomination définitive de Monsieur Geert Versnick en qualité d'administrateur non indépendant sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C.

La Présidente indique que le Conseil d'Administration propose de nommer définitivement Monsieur Geert Versnick, qui, conformément à l'article 519 du Code des sociétés, a été coopté par le Conseil d'Administration du 20 mai 2014, comme administrateur non indépendant de la société (sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C), pour une durée qui se termine immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

La Présidente indique aussi que le Conseil d'Administration propose l'Assemblée de rémunérer Monsieur Versnick de la même manière les autres administrateurs.

Avant de soumettre au vote ce point de l'ordre du jour, la Présidente présente Monsieur Geert Versnick à l'Assemblée et Monsieur Geert Versnick donne ensuite un bref aperçu de son curriculum vitae.

La Présidente demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions quant à la nomination de Monsieur Geert Versnick.

Un actionnaire demande de quelle manière Monsieur Versnick va contribuer à la rentabilité de la société.

La Présidente souligne tout d'abord la contribution positive que Monsieur Versnick a apporté depuis sa cooptation au bon fonctionnement du Conseil.

Par la suite Monsieur Versnick précise qu'un conseil d'administration est un organe collégial où chaque administrateur contribue à la prise de décision avec ses talents et connaissances. Il indique aussi qu'en tant que président du conseil d'administration d'un actionnaire important il accordera naturellement de l'attention à la rentabilité de la société.

La Présidente constate qu'il n'y a plus de questions quant à ce point de l'ordre du jour et soumet ensuite la proposition du Conseil d'Administration au vote:

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés: 35.814.686;
- proportion du capital social représentée par ces votes: 58,95%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont:
 - o 35.441.296 voix pour,
 - o 352.531 voix contre,
 - o 20.859 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre: voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent: National Pension Service Kukmin (20.859 actions).

Par conséquent cette proposition est adoptée.

ONZIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Enfin, la Présidente indique qu'il n'y a pas de varia, de sorte que ce point de l'ordre du jour peut être clôturé.

Un actionnaire demande encore l'état des lieux du projet 'Atoll'. Plus précisément il voudrait savoir s'il est exact, comme indiqué dans la presse, qu'Elia dans le cadre de ce projet accepterait un prix de l'électricité qui est 5 fois supérieur au prix normal du marché.

La Présidente répond que ni Elia ni le régulateur ne sont d'avis d'accepter un prix de l'électricité qui serait 5 fois plus élevé que le prix normal du marché.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

Il est établi par le secrétaire, sur la base de tout ce qui précède, un procès-verbal qui est présenté pour approbation à l'Assemblée.

L'Assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité avec 35.814.686 voix pour.

Après approbation par l'Assemblée, le procès-verbal est signé par la Présidente, le secrétaire, les scrutateurs et les actionnaires présents ou représentés qui en font la demande.

L'Assemblée est clôturée à 11 heures 25.



Gregory Pattou

Secrétaire



Ingvild Van Lysbetten

Scrutateur



Miriam Maes

Président



Tom Schockaert

Scrutateur